



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10065

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

449/REPSEN/NY/SND/RJ

La Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies et, faisant suite à Sa note verbale référencée : LA/COD/4 du 29 février 2008 relative à la mise en œuvre des dispositions de la résolution 61/31 de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 2006 intitulée « Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentations diplomatiques et consulaires », a l'honneur de porter à Sa connaissance ce qui suit :

Les missions et représentations diplomatiques et consulaires accréditées au Sénégal ainsi que tous les organes jouissant du statut diplomatique bénéficient, en période normale, d'une couverture sécuritaire d'au moins deux (02) éléments du Groupement Mobile d'Intervention (GMI), aussi bien au niveau de la Chancellerie que de la résidence du chef de poste.

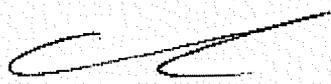
**Secrétariat général de
l'Organisation des Nations unies
NEW YORK, NY10017**

fax: (212) 963-4879

Par ailleurs, dans tous les cas de perturbation majeure locale ou à chaque fois qu'un pays représenté au Sénégal fait l'objet de menaces à l'extérieur de quelque nature que ce soit, des mesures exceptionnelles sont prises, notamment par le renforcement des effectifs et des moyens mis en place, l'isolement du secteur d'implantation et le positionnement d'éléments d'intervention.

A ce jour, les services de sécurité du Sénégal se sont honorablement acquittés de leurs missions de protection des institutions diplomatiques et aucun incident les concernant n'a été signalé.

La Mission Permanente du Sénégal auprès des Nations Unies saisit cette opportunité pour renouveler au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa haute considération.



New York, le 13 mai 2008

